



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri

A été nommée comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 03/11/2023

Date d'affichage : 03/11/2023

DECISION N°3 : ELECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME FONDS VERT 2 2023 APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°23REP054 (Nomenclature : 9.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'éclairage public lié au Renforcement du P8 Ahice - Fiche problème Enedis.**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie des Pyrénées Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SN COPELEC / CENERGY.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Fonds vert 2 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	9 109.73 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	910.97 €
- Frais de gestion du TE 64	379.57 €
TOTAL	10 400.27 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation TE 64 - FV	5 845.41 €
- FCTVA (à récupérer par TE 64)	1 643.80 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 531.49 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	379.57 €

TOTAL 10 400.27 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE 64 lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 07 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/11/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 14/11/2023